

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



Fiche signalétique du 17/10/2024, révision 12

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME

Code commercial: 4391

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Produit pour la réparation et le gonflage de tous les types de pneus

Usages déconseillés :

S'en tenir strictement aux utilisations recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Arexons S.p.A.

via Antica di Cassano, 23, 20063

Cernusco sul Naviglio (MI), Italy

Arexons S.p.A.

Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

arexons@arexons.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Arexons S.p.A.

Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306

Centre Antipoisons Belge 070 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

centres Anti-poison Français: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Antigifcentrum Brussel: 80025500 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H222, H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 40\%$ - $< 50\%$	propane	Numéro 601-003-00-5 Index: CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH No.: 01-2119486944-21	<p>⚠ 2.2/1A Flam. Gas 1A H220</p> <p>⚠ 2.5/C Press Gas (Comp.) H280</p> <p>Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Inhalation (Vapeurs) 658 mg/l</p>
$\geq 12,5\%$ - $< 15\%$	butane	Numéro 601-004-00-0 Index: CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH No.: 01-2119474691-32	<p>⚠ 2.5/C Press Gas (Comp.) H280</p> <p>⚠ 2.2/1A Flam. Gas 1A H220</p>
$\geq 7\%$ - $< 10\%$	et isobutane	Numéro 601-004-00-0 Index: CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH No.: 01-2119485395-27	<p>⚠ 2.2/1A Flam. Gas 1A H220</p> <p>⚠ 2.5/C Press Gas (Comp.) H280</p>
$\geq 3\%$ - $< 5\%$	éthylène-glycol	Numéro 603-027-00-1 Index: CAS: 107-21-1 EC: 203-473-3 REACH No.: 01-2119456816-28	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p> <p>⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373</p>
$\geq 0,5\%$ - $< 1\%$	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	CAS: 308062-28-4 EC: 931-292-6 REACH No.: 01-	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p> <p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</p>

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



		2119490061 -47	⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 0,5% - < 1%	2-aminoéthanol; éthanolamine	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.: 01- 2119486455 -28	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 Limites de concentration spécifiques: C >= 5%: STOT SE 3 H335

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

À anhydride carbonique

À poudre

Moyen d'extinction non recommandé:

Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), une combinaison résistant aux flammes (EN 469), des gants résistant aux flammes (EN 659) et des bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Éliminer toute source d'allumage.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Pour le nettoyage:
 - Éviter la présence de flammes et/ou étincelles près de la perte ou des déchets produits. Ne pas fumer.
 - Endiguer en cas de dispersions importantes de produit et absorber ce qui a été dispersé. Limiter les dispersions de petites quantités de produit avec terre, sable, sépiolite, chiffons, sciure ou autres matériels inertes absorbants. Récupérer avec des palettes après absorption du solvant et transférer dans des récipients appropriés. Éliminer en accord avec la réglementation en vigueur.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Conserver dans des récipients bien fermés, de préférence dans un lieu frais, loin des sources de chaleur et des rayons du soleil.
 - Conserver dans les récipients d'origine.
 - Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Stocker à une température inférieure à 50°C/122°F.
 - Stocker à des températures inférieures à 50°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
 - Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



propane - CAS: 74-98-6

ACGIH - Remarques: (D, EX) - Asphyxia
20101.14 - TWA: 1800 mg/m³, 1000 ppm

butane - CAS: 106-97-8

20101.13 - TWA: 1900 mg/m³, 800 ppm - Remarques: (EX) - CNS impair
MAK - TWA: 2400 mg/m³, 1000 ppm
ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: (EX) - CNS impair
LEP court - 1000 ppm

et isobutane - CAS: 75-28-5

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: (EX) - CNS impair
LEP court - 1000 ppm

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

20101.13 - TWA(8h): 52 mg/m³, 20 ppm - STEL(): 104 mg/m³, 40 ppm
UE - TWA(8h): 52 mg/m³, 20 ppm - STEL: 104 mg/m³, 40 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - STEL: 10 mg/m³ - Remarques: (I, H), A4 - URT irr

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

20101.11 - TWA: 7.6 mg/m³, 3 ppm
UE - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8h): 3 ppm - STEL: 6 ppm - Remarques: Eye and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

Travailleur professionnel: 35 mg/m³ - Consommateur: 7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 106 mg/kg - Consommateur: 53 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Consommateur: 2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Consommateur: 0.24 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 3.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 3.3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

Cible: Eau douce - valeur: 10 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 37 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.7 mg/kg
Cible: O₉ - valeur: 199.5 mg/l

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.08 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.008 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.42 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.042 mg/kg
Cible: O₉ - valeur: 100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité
Conforme à la norme EN 166

Protection de la peau:

vêtements de protection

Protection des mains:

Néoprène.
Conforme à la norme EN 374.

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



Épaisseur : Manchette 0,10 mm ; Paume 0,12 mm ; Doigts 0,145 mm
 Protection respiratoire:
 Non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

Risques thermiques :
 Aucun
 Contrôles de l'exposition environnementale :
 Aucun
 Contrôles techniques appropriés

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Gaz Liquide	--	--
Couleur:	blanc	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	<-100°C (propellant)	Hydrocarbures en C3-4	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> -42°C (propellant)	Hydrocarbures en C3-4	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	<-80°C (propellant)	Hydrocarbures en C3-4	--
Température d'auto-inflammabilité :	>400°C	Hydrocarbures en C3-4	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	10.5	Internal Method	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	completa	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	5,5 bar	Internal method	--
Densité et/ou densité	0,64-0,69 g/	Internal	--

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



relative:	ml	method	
Densité de vapeur relative:	> 2 (propellant)	Hydrocarbures en C3-4	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

- 9.2. Autres informations
Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Chaleur excessive.
Flammes et autres sources d'allumage.
Acides et bases fortes.
- 10.5. Matières incompatibles
Agents oxydants forts, agents réducteurs forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :
SVITOL GONFIA E RIPARA GIRO D'ITALIA
- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Test: oecd 10 - Voie: Orale 102250.1 mg/kg - Remarques: Il prodotto, se portato a contatto con la pelle, provoca notevole infiammazione
Test: oecd 10 - Voie: Peau 243227.3 mg/kg
Test: oecd 10 - Voie: Inhalation 364.8 mg/l - Durée: 4h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
Test: Irritant pour les yeux - Voie: YEUX Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
- propane - CAS: 74-98-6
- a) toxicité aiguë
ETA - Inhalation (Vapeurs) 658 mg/l
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 658 ppmV - Durée: 4h
- éthylène-glycol - CAS: 107-21-1
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 3500 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 7712 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 5 ppm - Durée: 4h
- Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1064 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 2100 mg/kg
- 2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 700 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 100 mg/kg
- 11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.67 mg/l
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.1 mg/l
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.266 mg/l
- 2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 349 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 65 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.5 mg/l - Durée h: 72
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Aucun
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



- Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

Récupérer si possible. Opérer conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur. Éliminer les déchets dans des centres de traitement et d'élimination appropriés conformément aux lois et règlements en vigueur et aux caractéristiques du produit au moment de l'élimination. "Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant la dispersion du produit dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les tunnels ou les cours d'eau. Respecter la législation en vigueur sur la protection de l'eau et du sol contre la pollution (Décret législatif n° 152 du 3/4/2006).

Éliminer le produit usagé et les récipients en les remettant à des entreprises agréées, conformément aux dispositions du Décret législatif n° 152/2006 (Texte unique sur l'environnement, qui a remplacé le Décret Ronchi), tel que modifié.

Le produit usagé doit être considéré comme un déchet spécial à classer conformément à la Directive n° 2008/98/CE relative aux déchets et aux questions connexes. Récupérer si possible. Remettre à des installations d'élimination agréées ou d'incinération en conditions contrôlées (152/2006 art. 184).

Opérer conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

Les emballages contaminés doivent être dans la mesure du possible vidés. Après le nettoyage, recycler ou éliminer dans un centre autorisé."

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1950
IATA-UN Number: 1950
IMDG-UN Number: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables
IATA-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables
IMDG-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 2
ADR - Numéro d'identification du danger :-
IATA-Class: 2
IATA-Label: 2.1
IMDG-Class: 2
IMDG-Classe: 2

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: -

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



IATA-Packing group:	-	
IMDG-Packing group:	-	
14.5. Dangers pour l'environnement		
ADR-Polluant environnemental:	Non	
IMDG-Marine pollutant:	Non	
IMDG-EmS:	F-D, S-U	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
ADR-Subsidiary hazards:	See SP63	
ADR-S.P.:	190 327 344 625	
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):		2 (D)
IATA-Passenger Aircraft:	203	
IATA-Subsidiary hazards:	See SP63	
IATA-Cargo Aircraft:	203	
IATA-S.P.:	A145 A167 A802	
IATA-ERG:	10L	
IMDG-Subsidiary hazards:	See SP63	
IMDG-Stowage and handling:	SW1 SW22	
IMDG-Segregation:	SG69	
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		
N.A.		
Limited Quantity:	1 L	
Exempted Quantity:	E0	

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



Composés Organiques Volatils - COV = 79.80 %
Composés Organiques Volatils - COV = 798.00 g/Kg
Composés Organiques Volatils - COV = 534.66 g/l
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P3a

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :
Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Gas 1A	2.2/1A	Gaz inflammable, Catégorie 1A
Aerosols 1	2.3/1	Aérosol, Catégorie 1
Press Gas (Comp.)	2.5/C	Gaz sous pression (Gaz comprimé)
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Fiche de Données de Sécurité SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
- RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie
- RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aerosols 1, H222, H229	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

- ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
- PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
- ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA: Association internationale du transport aérien.
- IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

Fiche de Données de Sécurité

SVITOL BIKE GONFIA E RIPARA GOMME



ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NA:	Non applicable
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.